

Sujet : COVID 19 - INFORMATIONS DECHETS MENAGERS

De : prevention.dechets@lecotentin.fr

Date : 06/11/2020 à 11:40

Pour : Unité prévention des déchets <prevention.dechets@lecotentin.fr>

REÇU LE

06 NOV. 2020

MAIRIE DE SURTAINVILLE

INFORMATIONS GENERALES SUR LA SITUATION ACTUELLE

Suite à l'annonce du confinement actuel, la Direction Déchets Ménagers et Assimilés tient à vous apporter quelques éléments pour faciliter les échanges avec les usagers.

En effet depuis jeudi, nombre d'entre vous, sont sollicités par les usagers concernant les missions de notre direction.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-dessous différents éléments pour vous permettre de répondre plus facilement. Dans le cas où vous ne trouveriez pas les éléments nécessaires à des cas particuliers n'hésitez pas à revenir vers nous pour que nous puissions vous aider à obtenir les éléments plus facilement.

Questions / Réponses :

Les déchèteries sont-elles toujours ouvertes ?

Oui les déchèteries restent ouvertes aux jours et horaires applicables depuis le 1er octobre (<https://lecotentin.fr/decheteries-0>). **Dorénavant le port du masque y est obligatoire pour tous les usagers.**

Quelle case dois-je cocher sur mon attestation de déplacement pour me rendre en déchèterie ?

Vous devez cocher la case "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public".

Puis-je me rendre dans n'importe quelle déchèterie ?

Oui, aucun justificatif ou cartes d'accès ne vous sera demandé

Le gardien pourra-t-il m'aider à décharger ou me prêter du matériel pour nettoyer ?

Au vu du contexte sanitaire actuel et pour maintenir les distances de sécurité le gardien ne peut aider au déchargement et aucun matériel n'est prêté. Chaque usager doit apporter son propre matériel pour nettoyer sa zone de déchargement.

La distribution des composteurs et des bacs roulants (pour les pôles équipés) est-elle toujours maintenue ?

Oui

Le vidage des colonnes d'apports volontaires verre, recyclables et tissus est-elle toujours maintenue ?

Oui, en cas de débordement n'hésitez pas à faire un signalement au responsable collecte de votre secteur

La prestation de broyage à domicile aura-t-elle bien lieu ?

Oui, pour rappel la prestation est payante.

Les usagers doivent s'inscrire auprès du prestataire au 02.33.43.26.46 ou par e-mail : broyagecotentin@orange.fr . Ce dispositif est maintenu jusqu'au 31/12/2020 (fin de marché).

Pour votre information un nouveau marché sera lancé dans les jours à venir.

Plus d'informations sur le broyage à domicile : <https://lecotentin.fr/le-broyage-domicile>

Cordialement,

Philippe SAUTHOFF

Conseiller technique

Unité prévention des déchets et développement du recyclage

Direction Déchets Ménagers et Assimilés

Siège social

8 rue des Vindits - Cherbourg-en-Cotentin

Standard : **02.33.40.27.61**

Ligne directe : **02.50.70.10.24 / 06.85.77.01.47**

